

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

Matière Finances
Objet Cap Danse
 Subvention annuelle de fonctionnement
 Approbation de la convention de partenariat à intervenir pour l'année 2025
 2025DE04FI41

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Nathalie CHAPUIS par Daniel GRAMPFORT
Jean Paul BLANC par Philippe GUYOT
Fabienne MOREAU SZYMICZEK par Ramona GONZALEZ GRAIL
Carole GRANGE par Pierre CHATEAUVIEUX
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON

Absents :

Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

CAP DANSE est un centre académique qui offre à 219 adhérents des cours de danse loisirs et académique.

L'attribution d'une subvention annuelle de 8 000 € qui va être soumise au vote du Conseil municipal se décompose en deux parties :

- Subvention de fonctionnement pour l'activité Danse pour 5 300 €

La subvention est assise sur les effectifs de l'année N-1 :

Effectifs Année 2023-2024 (année N-1)		Tarif à l'élève	Subvention 2025
53	x	100 €	5 300 €

- Subvention en soutien à l'emploi pour 2 700 €

L'association a recruté une personne pour accomplir les tâches administratives en septembre 2013, sur la base de 5 h par semaine. Le collaborateur accomplit les tâches suivantes :

- Gestion administrative et comptable
- Gestion des ressources humaines
- Coordination des actions et des manifestations
- Participation aux réunions de coordination
- Participation aux permanences des inscriptions de rentrée.

Afin de mieux encadrer les subventions versées à l'association, il est proposé de signer une convention de partenariat avec CAP DANSE. Celle-ci reprendra les engagements respectifs de l'association et la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 Pour),

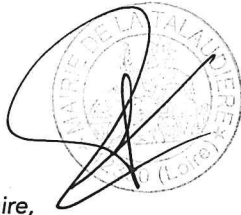
Après avoir entendu les explications de Monsieur Daniel GRAMPFORT,

- Alloue une subvention de 8 000 € à l'association au titre de l'année 2024, étant précisé que la subvention sera versée en une fois, en avril 2025 ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat devant intervenir entre l'association et la Commune.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 07 avril 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

